

REGLEMENT DE LA TOMBOLA D'OCTOBRE 2011

1/ La tombola est **gratuite et sans obligation d'achat**. Il suffit de remplir un bulletin de participation (un seul par famille et par jour) et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet située à l'entrée du magasin. Des bulletins sont disponibles près de l'urne.

2/ Date limite d'acceptation des bulletins : samedi 8 octobre 2011 à 19 heures. Vous pouvez envoyer vos bulletins par la poste à l'adresse du magasin concerné, ils seront remis dans l'urne par nos soins.

Sera considéré comme nul tout bulletin arrivé après la date limite, les enveloppes insuffisamment affranchies, les bulletins raturés ou surchargés.

3/ Le fait de remplir un bulletin et de le déposer dans l'urne suppose du participant qu'il ait connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans réserves.

4/ Les lots ne peuvent être ni échangés, ni remboursés. Ils sont à retirer au magasin au plus tard le dix-sept novembre de cette année.

5/ Les gagnants seront personnellement informés par courrier ou par mail et la liste des gagnants restera affichée sur la porte d'entrée du magasin jusqu'au 17 novembre de cette année.

6/ Un tirage au sort aura lieu au plus tard le 17 octobre 2011 à 19h. Toute personne peut assister à ce tirage si elle en fait la demande.

7/ Le personnel et sa proche famille ne peut participer à cette tombola afin de laisser le maximum de chance à la clientèle.

8/ Les lots non retirés le 17 novembre de cette année reviendront la propriété de LingoRama le 18 novembre 2011.

9/ Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. La demande est à envoyer à l'adresse de l'organisateur.

10/ Nous nous réservons le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de proroger, d'interrompre ou de modifier le jeu.

11/ L'estimation du panier de linge se fera en kilogramme au gramme près. En cas d'ex-aequo sur le poids, un tirage au sort sera effectué parmi les bulletins.

PRIX A GAGNER :

36 BOUTEILLES DE CHAMPAGNE : lots à partager sur les magasins LingoRama de Marsannay-la-Côte (21), de Reims (51) et de Saran (45) soit 12 bouteilles par magasin par tirage au sort. Une bouteille sera délivrée à chaque gagnant tiré au sort.

Parmi les 12 gagnants de chaque magasin, celui qui aura indiqué le poids le plus proche du panier garni exposé près de la caisse se verra remettre en plus de la bouteille de champagne 1 couette LingoRama fibres creuses 200 g/m² de la dimension de son choix.